

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations budgétaires pour 2017 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les orientations budgétaires permettent de proposer à la délibération des élu.e.s régionaux.ales les principales lignes de la stratégie budgétaire de la collectivité. Elles reposent sur une analyse du contexte économique et des perspectives d'évolution des ressources de l'institution, au regard des principaux enjeux que porte son projet de mandat.

Ces orientations s'inscrivent naturellement dans une perspective pluriannuelle, qui est celle du mandat et du programme prévisionnel des investissements de la collectivité.

Si les OB sont un document budgétaire, elles sont bien distinctes du budget primitif qui seul a pour vocation de détailler l'affectation des moyens financiers aux priorités régionales retenues pour l'année, programme par programme. Par nature, les OB doivent s'en tenir aux grandes orientations et au cadre de la stratégie financière et budgétaire déterminée pour répondre aux enjeux de projet politique de l'institution.

Les OB expriment en 2017 la confirmation de tous les engagements pris pour ce mandat et traduisent ainsi une continuité dans l'action. Mais elles se situent aussi dans le contexte très spécifique d'une nouvelle étape dans la montée en puissance de l'institution régionale, du fait de la mise en œuvre des lois récentes de réforme territoriale avec les nouvelles compétences dévolues au Conseil régional.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

En introduction, le Président du Conseil régional rappelle que tout a été fait pour que les six priorités du projet régional soient mises en œuvre dès 2016. De fait, le CESER a pu constater que l'année 2016 fut riche, avec des évolutions importantes, notamment dans le positionnement de la collectivité. Celle-ci a en effet engagé un dialogue intense avec de nombreux partenaires. A la lecture de ces orientations budgétaires, le CESER constate que l'année 2017 s'inscrit logiquement dans la continuité, tout en étant marquée par des évolutions structurantes pour l'avenir avec la prise de nouvelles compétences et les premiers aboutissements de démarches engagées en 2016.

2.1. Des orientations budgétaires qui expriment la persévérance de l'effort pour la mise en œuvre du projet régional, dans un contexte en très forte mutation

Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional à persévérer dans l'action pour accompagner les profondes mutations auxquelles la Bretagne est confrontée, tout en préparant l'avenir en valorisant ses nombreux atouts. Pour l'analyse des enjeux, le Conseil régional indique s'appuyer sur l'ensemble des réflexions conduites par le CESER, qui ne peut que s'en féliciter. Toutefois, si d'évidence le CESER partage le regard posé par le Conseil régional sur les forces et fragilités de la Bretagne, sur le caractère particulièrement incertain du contexte et sur les nouvelles perspectives ouvertes par la réforme territoriale, il s'interroge sur quelques points du diagnostic proposé :

- il est fait référence à une « *baisse de l'engagement associatif* ». Or, de nombreux observateurs considèrent qu'il ne s'agit pas d'une crise mais plutôt d'une évolution des formes d'engagement, laquelle avait d'ailleurs été décrite dans son étude sur « *Les univers soci@ux et culturels des jeunes en Bretagne* » (juin 2011), étude dans laquelle le CESER faisait des propositions pour « *ouvrir l'espace public à l'engagement pluriel des jeunes* » ;
- la confiance à l'égard des institutions est décrite, en Bretagne, comme « *plus forte qu'ailleurs, et qui se tourne notamment vers l'échelon régional* ». Les enquêtes le montrent en effet... mais elles indiquent aussi que l'échelon régional reste encore peu connu des citoyens, qui ne lui accordent de ce fait qu'une faible confiance pour résoudre leurs problèmes (l'illustration en a été apportée lors des deux jours de colloque sur les 30 ans des Régions, en novembre 2016) ;
- certaines formules peuvent paraître simplificatrices, comme lorsqu'il est fait mention « *du caractère breton* » ou quand le système de formation est présenté comme un « *avantage comparatif* ». Sur ce dernier point, le CESER fait observer que cet atout mérite d'être complété par l'enjeu humain d'une formation de qualité et de l'élévation du niveau de qualification.

Dans le même temps, le maintien d'une très forte contrainte budgétaire est souligné, avec la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, destinée à ne pas nuire à la capacité d'investissement sur laquelle reposent les grandes orientations de la collectivité. Dans ce contexte, le CESER relève la volonté affichée par le Conseil régional de se montrer « *plus sélectif, plus créatif, et plus imaginatif pour faire mieux avec moins de moyens* ». De tout ceci ressort le souhait de faire émerger une « *nouvelle Région* » à construire avec l'ensemble de ses partenaires. Là encore, le CESER souhaite jouer son rôle, qu'il s'agisse de proposer de nouvelles modalités d'action ou d'apporter sa contribution à l'évaluation des politiques publiques, dans un esprit résolument ouvert et constructif.

Au-delà de 2017, les grandes lignes des orientations fixées pour le moyen terme paraissent répondre avec réalisme à la situation.

2.2. Une nouvelle étape de montée en puissance de l'échelon régional et la construction d'une « nouvelle Région »

L'année 2016 a été marquée par un renforcement du dialogue entre le Conseil régional et les autres collectivités : dialogue avec les Départements sur les transferts de compétences ; dialogue avec les EPCI autour de la compétence « *développement économique* », etc. Le CESER constate que si ces évolutions sont nées d'obligations légales, elles témoignent aussi d'une volonté particulièrement forte de trouver collectivement de nouvelles manières de fonctionner. Tout au long de l'année, et la dynamique se poursuit à travers ce document d'orientations budgétaires, le Conseil régional a ainsi pu clarifier son positionnement avec et à l'égard des autres collectivités. Un positionnement qui s'avère équilibré, entre affirmation forte de son rôle de chef de file (comme en témoigne la volonté de prendre de nouvelles compétences sur la culture, l'eau, la coordination des acteurs de l'accompagnement à l'emploi, les ports, ou encore les objectifs ambitieux du SRADDET) et volonté de renforcer le dialogue avec les autres collectivités. Le CESER s'interroge toutefois sur les moyens qui permettront d'assumer effectivement ce rôle de chef de file, notamment sur des sujets tels que la coordination des acteurs de l'accompagnement à l'emploi (voir son avis d'octobre 2016), ou encore la transition écologique et énergétique (sujet sur lequel le Conseil régional souligne lui-même le fait que « *ses moyens demeurent limités* »). Le CESER souligne également que certains des transferts annoncés restent suspendus à une décision de l'Etat, comme c'est le cas pour la compétence « *eau* ».

Pour autant, le CESER apprécie la volonté régionale de se saisir largement des possibilités d'expérimentation ouvertes par la loi. A cet égard, il rappelle l'importance de bien préciser les attendus de ces expérimentations (ceci devra par exemple être fait en matière de coordination des politiques de l'énergie et d'adaptation au changement climatique), mais aussi de partager les informations sur ce qu'elles produisent. Sur ce dernier point, le CESER renouvelle sa demande de communication d'éléments sur les travaux du Conseil des

collectivités pour la culture.

Le CESER s'interroge ensuite sur le positionnement de la « *nouvelle Région* » à l'égard des régions voisines, un enjeu qui apparaît particulièrement saillant pour ce qui concerne les politiques de soutien à l'enseignement supérieur et à l'innovation, qui reposent largement sur des dispositifs interrégionaux.

Le CESER se réjouit également de la volonté de mettre en cohérence les démarches structurantes, à commencer par les divers schémas régionaux. Il contribuera donc activement à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en attirant toutefois l'attention sur la nécessité de bien articuler entre elles ces nouvelles démarches, et notamment de préciser les liens entre la COP régionale et le SRADDET.

En outre, le Conseil régional va devoir trouver des solutions pour concilier son rôle stratégique élargi avec des attentes accrues en termes de proximité, suite au renforcement de ses compétences (aides aux TPE, transport scolaire, etc.). Le CESER suivra avec attention la réflexion sur les dispositifs permettant de répondre à ces attentes, lesquels devront probablement s'appuyer sur divers partenariats.

A ce sujet, le CESER constate que rien n'est dit sur la manière dont la « *nouvelle Région* » entend renouveler ses partenariats avec la société civile, ce qui semble pourtant constituer un objectif (« *Il nous faut pour cela innover en permanence, inventer de nouvelles manières de faire, en interne, pour nos propres politiques, mais aussi et surtout avec nos partenaires des autres collectivités locales et au delà avec les acteurs privés* »). Le CESER insiste sur l'importance d'adopter de nouvelles modalités d'association de la société civile et, plus généralement, des citoyens. Dans le repositionnement qui est en cours, le Conseil régional doit éviter l'écueil pointé par le CESER dans son étude « *Réforme territoriale en Bretagne : efficacité et solidarité* ». Ce rapport montre que les collectivités de Bretagne se sont lancées dans de multiples formes de dialogue politique et technique entre elles. Aussi indispensable que puisse être ce dialogue, il a souvent tendance à prendre le pas sur l'association des partenaires et des citoyens, avec deux conséquences majeures :

- une difficulté à s'appuyer pleinement sur les capacités de mobilisation de la société civile ;
- une incompréhension, voire un rejet des évolutions par une partie des citoyens.

Pour finir, le CESER regrette que la « *nouvelle Région* » s'appuie sur une conception qui lui semble restrictive de l'évaluation, vue comme un instrument au service de l'efficacité, voire de l'efficience des politiques publiques, mais pas suffisamment comme un outil permettant d'analyser leur utilité, leur cohérence ou leur pertinence.

Au cours des mois et des années à venir, le CESER continuera d'apporter sa contribution à la réflexion du Conseil régional sur chacun de ces enjeux, comme il l'a fait en 2016 au travers de ses avis et études, mais également en contribuant aux premiers travaux sur le SRADDET, la COP régionale, la Stratégie régionale pour la mer et le littoral ou encore le CPRDFOP.

2.3. La mise en œuvre des six grandes ambitions du projet régional

Première ambition : « Stimuler la création de richesse, conforter notre appareil productif et développer l'initiative entrepreneuriale au service d'un emploi durable »

Le diagnostic, les enjeux et les grands objectifs en matière de développement économique ont été posés par la **Glaz économie**. Le CESER apprécie que ces objectifs soient maintenus et que l'élaboration du SRDEII consiste avant tout à les compléter, en intégrant notamment un volet sur l'économie sociale et solidaire, et plus encore à définir une nouvelle méthode d'action publique, en lien avec les divers partenaires de la Région. Concernant l'économie sociale et solidaire, le CESER signale qu'il sera très attentif à la traduction budgétaire des propositions formulées par la conférence dédiée.

Le Conseil régional, renforcé en tant que chef de file du développement économique, va ainsi s'appuyer sur de **nouveaux partenariats avec les EPCI**, en vue d'assurer la coordination des actions et de veiller à l'équité entre les territoires. Pour ce faire, le CESER note avec satisfaction que des discussions contractuelles seront engagées rapidement en 2017 avec les EPCI (dont les métropoles, qui ne sont pas explicitement citées) dans un cadre co-construit et partagé. Comme il l'a déjà signalé, le CESER souhaite avoir connaissance des accords qui seront ainsi construits.

Alors que, face au retrait des Départements, il est question d'organiser un « *service public d'accompagnement des entreprises* », en faveur duquel le CESER s'est déjà prononcé favorablement, il souhaite recueillir des précisions sur le contenu, mais aussi sur la méthode : comment la Région entend-elle assurer une présence territoriale de proximité ? Quelle sera la place des chambres consulaires et des autres partenaires dans ce service public ? Ne va-t-on pas créer un doublon avec leurs propres interventions ? Comment seront-ils associés à la définition de ses contours ? La conférence régionale de l'économie annoncée en juin 2016 mais non citée dans ce bordereau sera-t-elle mobilisée ?

En parallèle, le repositionnement de Bretagne Développement Innovation (BDI) sur les grandes priorités stratégiques de la Glaz économie sera finalisé. Le CESER s'était déclaré satisfait de cette clarification dans son avis de juin 2016.

Le CESER apprécie un soutien accru aux **entreprises** en 2017, avec trois outils à la main de la Région :

- la poursuite de la montée en puissance du fonds Breizh up ;
- la mobilisation de 10 M€ pour le programme régional de l'innovation, validé dans l'avenant au CPER ;
- le déploiement du nouveau dispositif « prêt croissance TPE » à hauteur de 2 M€, en réponse au retrait contraint des Départements.

De même, il approuve la poursuite des réflexions conduites pour renforcer le positionnement à l'international des entreprises implantées en Bretagne et sera attentif aux mesures concrètes qui seront mises en œuvre, particulièrement dans **la perspective du Brexit**. Comme il le relève dans son étude « *Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne* » présentée lors de cette même session, la reconfiguration des échanges entre la Bretagne et le Royaume-Uni obligera peut-être à rechercher de nouveaux débouchés pour les entreprises de la région exportant au Royaume-Uni, tout en s'attachant à attirer des entreprises étrangères basées dans ce pays. En complément, il convient d'accompagner les secteurs qui pourraient être les plus affectés, à l'instar de la filière pêche.

Les secteurs de **l'agriculture et de l'agroalimentaire** restent au cœur des priorités du Conseil régional. Le CESER approuve le soutien apporté à leur compétitivité, notamment *via* la modernisation des exploitations agricoles et des outils industriels. Le Conseil régional entend aussi conserver les moyens d'intervenir en soutien des filières en difficulté, comme les filières porcine et bovine en 2016. Afin d'encourager la montée en gamme de la production, la structuration de l'écosystème d'innovation sera poursuivie. Au vu de ces différents moyens d'intervention, le CESER apprécie la co-existence de dispositifs ponctuels de secours avec une politique de modernisation, qui semble pertinente pour répondre aux enjeux, tant en termes de maintien des emplois que des objectifs de transition énergétique et environnementale. Il rappelle toutefois que les dispositifs annoncés dans le cadre des deux plans d'urgence successifs n'apportent malheureusement pas de réponses aux situations les plus difficiles.

Enfin, le Conseil régional fait du développement de ses **atouts maritimes** une priorité très transversale. A ce sujet, le CESER rappelle son attachement à la Conférence régionale de la mer et du littoral et sera attentif aux précisions apportées quant à son rôle dans la COP régionale, qu'il juge essentiel. Il y contribuera activement, en s'appuyant sur ses travaux ainsi que sur l'étude à paraître de l'association des CESER de l'Atlantique, portant sur l'innovation dans l'économie maritime. Il sera également attentif à la déclinaison en région de la stratégie nationale pour la mer et le littoral.

En ce qui concerne le GIP « Pêche de Bretagne » en projet, le CESER suivra la façon dont les acteurs de la filière seront associés.

Les mesures régionales du FEAMP étant progressivement ouvertes, le Conseil régional annonce sa volonté de rattraper le retard de trois années de programmation (450 projets d'investissement recensés pour un total approchant 100 M€). Au niveau des **territoires**, huit projets sont retenus dans le cadre du DLAL FEAMP, auxquels sera consacré un budget de 8,5 M€. Le CESER espère que les difficultés rencontrées pourront être rapidement levées, afin de permettre un déblocage rapide des fonds. Face à l'inquiétude des acteurs, il serait pertinent de préciser la nature de ces difficultés : de quels types de blocages s'agit-il ? Ces retards ne portent-ils pas le risque d'un dégageant d'office ?

Plus largement, le CESER juge très utile le renforcement de la mise en réseau de l'observation de l'**économie maritime** dont il avait proposé la mise en place en 2014 et sera intéressé par les restitutions qui pourront être apportées pour ce qui touche à l'emploi maritime en Bretagne, à ses évolutions et opportunités.

Deuxième ambition : « Poursuivre le développement des compétences humaines, première richesse bretonne »

Comme il est souligné, en matière de **formation** la Région dispose d'un champ d'intervention particulièrement étendu, et encore élargi aux personnes sous main de justice ou en situation de handicap.

Pour le CESER, il importe que les réflexions sur la mission de coordination des acteurs de l'accompagnement vers l'emploi puissent aboutir rapidement. Il renvoie à son avis d'octobre 2016, dans lequel il avait mentionné certains points de vigilance.

Le CESER constate avec satisfaction l'attention portée aux **lycées** dans le schéma directeur immobilier des lycées publics (voir l'avis du CESER présenté lors de cette même session), puis par un plan d'actions. Outre la part considérable que les lycées représentent dans le budget régional, le CESER souligne leur importance pour la politique de développement de la formation, mais aussi en termes de structuration et d'attractivité des territoires. La réponse aux besoins en capacité d'accueil aurait cependant pu être ici plus explicitement décrite.

D'autres efforts sont annoncés, qui touchent principalement à la structuration de la **carte des formations**. Sur ce sujet, le CESER renvoie également à son avis présenté lors de cette même session.

Malgré l'absence de précisions, le CESER relève positivement la progression des effectifs d'**apprentis** à la rentrée 2016. Il encourage la démarche réalisée avec les acteurs pour lever les freins au développement de cette voie de formation et favoriser l'insertion professionnelle. Le plan breton de développement de l'apprentissage qui sera ainsi élaboré retiendra toute son attention.

Le CESER confirme son souhait exprimé dans sa contribution préalable d'octobre 2016, d'être associé aux travaux d'élaboration du **CPRDFOP**, lequel précisera les objectifs fixés jusqu'en 2020 concernant la formation professionnelle et l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation.

Le CESER relève la mobilisation constatée par le Conseil régional des différents acteurs du **plan de mobilisation pour l'emploi** lancé en 2016 et qui visait à créer 47 000 nouvelles formations. Alors qu'est fait le choix de « *trouver des prolongements* » à cette dynamique, le CESER espère avoir connaissance des conclusions tant quantitatives que qualitatives en matière de formation, ainsi que des résultats d'insertion durable sur le marché du travail. Il insiste aussi sur l'importance d'associer les entreprises aux dispositifs mis en œuvre car ce sont bien elles qui, *in fine*, créent les emplois en question.

La Région exerce depuis 2004 une responsabilité élargie dans le domaine des **formations sanitaires et sociales**, domaine qui a fait l'objet d'importants investissements, qu'il s'agisse des installations ou des aides financières en faveur des étudiants. Il conviendra, en complément, de veiller à une meilleure articulation avec les formations relevant de la responsabilité de l'Etat.

Le Conseil régional rappelle ensuite que la **conférence sociale** créée dans le cadre du Pacte d'avenir sera fortement mobilisée autour de l'ensemble de ces enjeux. Pour le CESER, l'existence de cette conférence constitue en effet un atout, dont il importe de tirer parti. Néanmoins, il souhaite avoir accès à des informations sur le contenu des travaux menés dans ce cadre.

Alors qu'il s'agit d'une priorité régionale importante, le CESER regrette la faible place faite à **l'enseignement supérieur et à la recherche** dans ce document. Rien n'est dit sur les différents dispositifs de soutien à la recherche, ni par ailleurs sur le soutien aux pôles de compétitivité. De même, il s'interroge sur le sens à donner à la formule « *pour autant que les acteurs sachent s'organiser* », alors que l'Université Bretagne-Loire a été constituée en 2016.

Troisième ambition : « Réussir la transition énergétique et environnementale pour en faire un réel levier de développement d'activités, de réponse aux défis climatiques et de la mobilisation sociale pour une ambition partagée »

Le Conseil régional entend donner une large place aux **enjeux environnementaux** et relayer en région le succès de la COP21. Le CESER appuie la mise en place d'une COP régionale à laquelle il souhaite apporter sa contribution. Les acteurs seront mobilisés en mars 2017 et il paraît judicieux de mener comme indiqué cette mobilisation en lien avec l'élaboration du SRADDET, les champs d'action étant en partie les mêmes, avec également une volonté de large association des acteurs dans les deux cas.

Comme en 2016, le Conseil régional exprime sa volonté de poursuivre et prioriser ses actions dans les domaines de **l'eau**, de **l'énergie**, de **la biodiversité**, en apportant un soutien particulier aux expérimentations et innovations. Avec la création d'un nouveau fonds d'investissement, il est précisé que la priorité sera donnée au développement des **énergies marines renouvelables**, incluant le projet de modernisation du port de Brest. Le CESER suivra avec beaucoup d'intérêt le déroulement de ces orientations.

En ce qui concerne la **transition énergétique**, le CESER relève avec satisfaction la mise en œuvre du projet SMILE dans le domaine des *smart grids* ainsi que la volonté de dynamiser le plan bâtiment durable.

Par ailleurs, le CESER se félicite que la Bretagne soit en passe de devenir la première Région française à obtenir la reconnaissance officielle de l'Etat sur une **mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau**. Cette mission s'appuiera sur les travaux de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques, à laquelle le CESER continuera d'apporter sa participation, dans la suite de son travail prospectif sur « *Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040* » (octobre 2016). Il est positif que le Plan breton pour l'eau soit finalisé en 2017, pour officialiser les engagements du Conseil régional et de ses partenaires en vue d'améliorer l'efficacité de la politique de l'eau. D'autre part, le Conseil régional affiche sa volonté de poursuivre le dialogue avec les **EPCI**, auxquels la réforme territoriale a confié une grande partie des compétences de gestion de l'eau. Le CESER souligne l'importance de ce dialogue, sur lequel reposera la mise en œuvre des futurs programmes d'action. Dans le cadre des réorganisations territoriales en cours, il conviendra d'être attentif à la capacité d'agir à l'échelle des bassins hydrographiques.

Concernant le second **Plan de lutte contre les algues vertes**, le CESER renvoie à son avis présenté lors de cette même session.

Le **Schéma régional de cohérence écologique** étant maintenant mis en application et une nouvelle loi pour la

reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ayant été votée, le Conseil régional annonce une accélération des actions en matière de biodiversité et de patrimoine naturel. Le CESER apprécie cette démarche et sera attentif à la façon dont elle sera intégrée à l'élaboration du SRADDET.

Il relève que, en lien avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Conférence bretonne de l'énergie évoluera vers une « **Conférence de la transition énergétique et climatique** ». Là aussi, le Conseil régional entend assumer le chef de filât, par le biais d'une expérimentation en matière de coordination des politiques de l'énergie et d'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, le CESER soutient la démarche visant à renforcer les liens avec les territoires pour permettre la définition puis l'application de leurs Plans Climat Air Énergie Territoriaux.

Enfin, la Région sera amenée à renforcer son action dans le domaine des **déchets**, de la **gestion des ressources et du développement de l'économie circulaire**. 2017 verra ainsi la finalisation de son plan de gestion des déchets, de son schéma de la biomasse, et la prolongation des travaux sur les enjeux de l'économie circulaire. Tous ces points retiendront l'attention du CESER, et notamment la façon dont ils seront abordés dans le SRADDET.

Le CESER présentera en mai 2017 une étude sur la formation et l'accompagnement des transitions professionnelles, leviers de la transition énergétique et écologique.

Quatrième ambition : « Promouvoir l'équilibre des territoires, leur assemblage, leur capacité à mettre en œuvre leur vocation et leurs spécificités »

Dans un environnement complexe, où il convient de trouver de nouveaux équilibres et rester solidaires, l'élaboration du **SRADDET** sera engagée en 2017, après délibération sur les modalités d'élaboration en Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Le CESER se réjouit de constater que le Conseil régional porte une vision ambitieuse de ce schéma, vision qu'il partage, comme exprimé dans sa première contribution de novembre 2016. Dans ce cadre, le Conseil régional s'attachera à mobiliser l'ensemble des acteurs et à encourager l'implication citoyenne. Le CESER soutient cette volonté de permettre à la population de s'associer à la définition des politiques publiques qui conditionnent l'avenir. Il souligne que cela engage le Conseil régional à se montrer particulièrement créatif en matière de concertation, tout en s'appuyant sur les dispositifs et instances existants et ayant fait la preuve de leur utilité.

Le CESER souhaite par ailleurs être informé de l'avancement des démarches d'élaboration des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Il apparaît important que le Conseil régional y soit associé, non seulement comme chef de file de l'aménagement, mais également au titre de ses nouvelles compétences (transport notamment).

Concernant la **révision des contrats de partenariat**, le CESER renvoie à son avis présenté lors de cette même session. Son étude sur les centralités, qui sera présentée en juin 2017, lui permettra d'apporter une nouvelle contribution aux réflexions sur le sujet.

Le Conseil régional poursuivra ses travaux sur la **santé**, autre enjeu majeur d'égalité, qu'il s'agisse de la question de la démographie médicale ou des troubles musculo-squelettiques. Il est essentiel que se développent les échanges fructueux avec l'Agence régionale de santé eu égard aux sujets de portée générale qui en dépendent.

Il pourrait aussi s'avérer intéressant de voir des partenariats se développer avec les deux métropoles, qui ont positionné la santé en secteur important de leurs politiques de développement économique.

Sur le sujet de la santé comme sur d'autres, le CESER rappelle l'importance de soutenir l'innovation sous

toutes ses formes. Ce point mériterait d'ailleurs d'être davantage mis en avant comme un enjeu transversal.

Enfin, le CESER relève qu'est à nouveau cité un « *projet partenarial d'observation des territoires* ». Il est important que ce projet puisse accélérer et trouve une concrétisation en 2017, au vu de son importance pour l'élaboration du SRADDET. De même, il est important que la Région joue son rôle d'animateur, en facilitant le partage d'expériences et d'innovations entre les territoires de toutes natures, y compris les îles, tout en accompagnant la montée en puissance du Réseau rural breton.

Cinquième ambition : « Poursuivre le désenclavement de la région et permettre une Bretagne connectée et de toutes les mobilités, y compris par la révolution numérique »

Comme précédemment, le CESER soutient l'action conduite par le Conseil régional en vue de développer les **infrastructures ferroviaires et routières** tout comme les **services de mobilités du quotidien**. Ces questions seront également reprises dans le cadre du SRADDET, et il conviendra avec les intercommunalités de prendre en compte l'évolution du partage des compétences en ce domaine.

2017 verra la **mise en service de la LGV**, aboutissement d'un projet que le CESER a suivi et soutenu avec attention depuis son origine. Le **programme Bretagne à Grande Vitesse** sera poursuivi, pour proposer les services des pôles d'échanges multimodaux, et dé-saturer la gare de Rennes. Le CESER relève que le **plan de transport TER** sera augmenté de plus de 7 % à partir de juillet pour accompagner la mise en service de la LGV, avec la poursuite de la livraison de nouvelles rames Regio2N qui s'échelonna jusqu'en 2019.

En outre, le Conseil régional prendra de **nouvelles compétences en matière de transports**, jusqu'alors dévolues aux Conseils départementaux. Le CESER ne peut que saluer la volonté des différentes collectivités concernées de tout faire pour que ces transferts se déroulent sans heurt pour les usagers. A plus long terme, ces évolutions permettront au Conseil régional de renforcer la cohérence des politiques de transport, et donc de favoriser l'intermodalité.

La mise en œuvre du **CPER** sera poursuivie tant sur son **volet ferroviaire** que **routier**, avec de nouvelles phases de travaux sur la RN164. Pour le CESER, il importe de mener à bien ces projets, dont la réalisation repose aussi sur la présence de l'Etat.

En ce qui concerne les **aéroports**, le CESER relève qu'au-delà des contrôles et investissements prévus, les nouvelles concessions aéroportuaires de Brest et Quimper entreront dans leur première année d'exploitation, après signature d'une nouvelle gouvernance contractuelle entre la Région et la CCI concessionnaire.

Simultanément, le CESER note avec satisfaction que l'action engagée pour faire des **ports bretons** des outils performants de développement économique sera renforcée. La Région reprendra la gestion des 19 ports départementaux au 1^{er} janvier 2017. Après l'avoir appelée de ses vœux, le CESER sera intéressé par la future stratégie régionale qui devra être élaborée à l'échelle des 22 ports dorénavant rattachés à la Région.

Par ailleurs, le Conseil régional veut partager une **grande ambition globale de numérisation** avec ses partenaires, alors que se poursuivra la montée en puissance de **Bretagne très haut débit**. Le CESER attend avec impatience les premiers éléments concernant cette ambition, annoncée dès les orientations budgétaires 2016 et qu'il juge essentielle. A ce sujet, il répète l'importance de ne pas prendre de retard sur le déploiement de la fibre optique et informe qu'il présentera en janvier 2017 une étude intitulée « *Numérique et entreprises de Bretagne : urgence et opportunités* ». Celle-ci portera notamment des propositions visant à accélérer la transformation numérique des entreprises, quel que soit leur secteur d'activité.

D'autre part, une réflexion est annoncée sur la question des capacités d'hébergement des données et des services dédiés, notamment celles des **datacenters** intégrant les besoins spécifiques de l'enseignement

supérieur et de la recherche. Une telle initiative semble pertinente.

Sixième ambition : « Favoriser l'attractivité de la Bretagne, son rayonnement et sa vitalité culturelle »

Le CESER soutient le principe de la campagne de communication qui sera lancée en mars et qui se prolongera pendant trois ans, pour attirer l'attention d'un large public sur le caractère encore plus attractif de la Bretagne suite à la mise en service de la ligne à grande vitesse. Cette campagne sera appuyée par les interventions des partenaires de la Région (SNCF et collectivités), dont il importe qu'elles soient parfaitement coordonnées.

Dans le domaine de la **culture**, le CESER soutient l'engagement du Conseil régional reprenant l'aide à la création et aux industries culturelles et développant de nouveaux axes : implication des habitants dans les projets, réflexion sur un soutien aux métiers d'art par exemple. Constatant qu'une étude conduite auprès des membres du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne va permettre d'arrêter la liste des premiers chantiers qui seront mis en œuvre, le CESER réitère sa demande d'être régulièrement informé des travaux du Conseil. Il lui semble également important de préciser comment ses travaux s'articuleront avec ceux de la future commission « culture » de la CTAP. Le CESER souhaite enfin que soient explicitées les modalités d'association des acteurs culturels à ces instances.

Il relève des initiatives importantes pour structurer le secteur du **tourisme** et réunir les acteurs publics et privés :

- des Ateliers du tourisme, avec cinq temps forts jusqu'en septembre 2017. Le CESER sera attentif par les précisions apportées quant à la méthode et au calendrier retenus, mais a d'ores-et-déjà prévu de participer à cette démarche ;
- une démarche en vue de mieux coordonner les interventions des différents acteurs dans ce domaine de compétences partagées, mais dont les Départements vont se retirer partiellement en 2019 avec la fin des aides directes aux entreprises. La CTAP devrait pouvoir jouer son rôle.

Le CESER suivra avec intérêt les adaptations de la **politique linguistique** qui seront annoncées. Il constate que cette politique devrait pouvoir être encore renforcée par la mise en œuvre de la « Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne ».

La **politique sportive** fera l'objet d'une « refondation » en 2017, en vue de renforcer le soutien aux structures se consacrant au sport scolaire et à la pratique sportive des jeunes. Tout en considérant le caractère bénéfique de cette orientation, le CESER rappelle l'importance de soutenir aussi les bienfaits du sport au niveau social comme au niveau de la santé.

En ce qui concerne les **questions européennes**, le CESER est intéressé par les points d'avancement qui pourront lui être fournis quant à la mobilisation des différents fonds européens ainsi que sur les propositions du groupe d'experts chargé de travailler sur la simplification. D'autre part, il approuve la démarche que la Région pourra engager dès 2017 dans l'optique de l'échéance 2020 touchant au cadre d'intervention des politiques communautaires. Il est d'autant plus important d'anticiper ce travail que la perspective du Brexit pourrait être l'occasion de réorienter certaines politiques européennes (voir le rapport pré-cité). La délégation de la Bretagne à Bruxelles pourra ici jouer tout son rôle.

Par ailleurs, le Conseil régional annonce la poursuite des actions de **coopération avec des régions étrangères**, avec des orientations recentrées sur le développement économique et la mise en place de partenariats très opérationnels. Pour le CESER, un éclairage complémentaire sur ces points serait bienvenu.

Pour finir, le CESER est intéressé par une communication détaillée sur les axes de la **stratégie globale à l'international en faveur du rayonnement de la Bretagne**, que le Conseil régional annonce vouloir préciser en 2017, stratégie qui doit se traduire au travers de partenariats concernant des projets de développement

économique, mais aussi culturels, universitaires ou touristiques. Il importe notamment que la dimension « solidarité », ainsi que les partenariats en matière d'environnement, ne soient pas oubliés dans cette stratégie.

2.4. Une stratégie financière confirmée

Pour assurer le financement de son programme d'investissements et assumer l'effort qui lui a été demandé dans la réduction du déficit public national, le Conseil régional confirme sa volonté de poursuivre la gestion rigoureuse mise en œuvre.

Au gré de l'élargissement du périmètre d'intervention des Régions au cours des dernières années, le budget régional, multiplié par quatre depuis 1992, pourrait atteindre 1,6 Md€ en 2017 avec l'attribution des nouvelles compétences. Avec satisfaction, le CESER constate que le Conseil régional a anticipé ces transferts, très impactants pour le budget, en travaillant avec les Départements tout au long de l'année 2016 pour s'accorder sur le volume des charges et des ressources correspondantes (voir l'avis du CESER présenté à cette même session).

Au total, les compétences transférées seront accompagnées de **ressources équivalentes**, pour un total de 178 M€, dont 90 % résulteront d'un transfert de la Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) attribuée aux Départements. Sur les bases du transfert, le CESER souligne le décalage relevé par la Région entre l'évolution envisageable des ressources (1,7 % par an) et celle des charges (2 % par an).

Globalement, à périmètre constant et indépendamment des effets découlant des transferts prévus dans la loi NOTRe, les hypothèses présentées par le Conseil régional conduiraient à une évolution positive des **ressources de fonctionnement** de 0,3 % par an entre 2017 et 2021, après une baisse de 2 % entre 2016 et 2017. Le CESER souligne l'inversion de tendance escomptée, construite sur des bases prudentes et argumentées, ce qui représente un facteur sécurisant à l'heure de la mise en œuvre des nouveaux transferts de compétences.

En outre, un amendement au projet de loi de finances 2017 institue un **fonds de soutien exceptionnel aux Régions** (450 M€), dont la part pour la Bretagne pourrait représenter 27 M€ répartis sur 2017 et 2018, sous la forme d'une attribution d'une fraction de TVA. Cette mesure n'étant pas encore validée, le CESER apprécie la réserve dont fait preuve le Conseil régional, qui ne l'a pas déjà retenue dans la prévision budgétaire.

Comme prévu, en 2017, la contribution de la Région au **redressement des comptes publics** se traduira par une nouvelle réduction de la DGF forfaitaire à hauteur de 21 M€.

Pour l'avenir, le CESER constate les incertitudes concernant les évolutions des ressources de la collectivité, face à des décisions nationales parfois contradictoires. D'un côté, un **amendement à la loi de finances** pour 2017 prévoit d'améliorer le dynamisme des ressources fiscales des Régions, en substituant une **fraction de TVA** à la DGF à partir de 2018, et le CESER suivra la concrétisation de cette mesure. Mais d'un autre côté, l'attention est attirée sur le risque pour la collectivité de devoir supporter une diminution de 6 M€ de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, et de 1,6 M€ de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations.

Au global, les hypothèses retenues prennent en compte ces évolutions, avec réalisme quand il s'agit de diminutions budgétaires, et prudence quant aux aspects favorables découlant de l'amendement TVA.

En ce qui concerne l'**endettement** qui suit le programme d'investissements, le CESER constate le respect des prévisions conduisant à un encours de dette de l'ordre de 1,6 Md€ à l'horizon 2021. Les **sources de financement** restent diversifiées, avec principalement le recours à la Banque européenne d'investissements (BEI), à la Caisse des Dépôts et à l'emprunt obligataire. Par rapport aux autorisations en place, les capacités de

mobilisation restent importantes, et dans d'excellentes conditions de taux, au moins jusqu'au début de l'année 2017. Les conditions strictes fixées par la BEI quant à la capacité de désendettement et au ratio annuité / épargne de gestion, sont respectées, le CESER relevant même une tendance plus favorable, avec une capacité de désendettement qui pourrait revenir à 7 ans en 2020 quand l'encours sera au plus haut, alors que 7,6 années étaient projetées dans le budget précédent à cette date, ceci pour une limite autorisée de 8 ans.

Sur ces bases, la stratégie financière n'est pas modifiée à ce stade et le Conseil régional garde le cap de son **plan pluriannuel d'investissement** pour la période 2016-2021, avec une capacité sauvegardée de mobiliser 2,6 Md€. Cette stratégie pourrait toutefois évoluer à l'avenir, afin de tirer parti des nouvelles opportunités, à commencer par le dynamisme de la TVA.

Tout en intégrant les nouvelles compétences, le Conseil régional se réserve la possibilité de réviser son projet en faveur d'actions de développement économique si l'attribution d'un fonds de soutien exceptionnel pour 2017 est confirmée. Le CESER ne peut qu'approuver ce principe, dès lors que les obligations seront respectées par ailleurs, et sera attentif aux évolutions budgétaires comme aux actions qui pourront éventuellement être engagées ou accélérées.

Que les ressources évoluent favorablement ou non, le CESER considère que l'agilité devra rester de mise, face notamment aux conséquences potentielles du Brexit dans notre région, qui nécessiteront un suivi attentif (les points de suivi sont détaillés dans l'étude du CESER présentée lors de cette même session).

Pour maintenir sa capacité d'intervention, le Conseil régional s'est engagé depuis 2014 à réduire ses **dépenses de fonctionnement** à concurrence de -0,75 % par an à périmètre constant. Cette orientation est maintenue, reposant à la fois sur un examen des modes d'action et sur un renforcement du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques, ce dernier point entrant dans le rôle élargi du CESER. Ceci implique de prioriser les interventions, mais également d'innover. A ce sujet, le CESER souhaite souligner l'importance de faire la différence entre des politiques dans lesquelles les marges de manœuvre apparaissent faibles (comme la formation, largement financée par le budget de fonctionnement) et d'autres dans lesquelles des marges existent à condition de se donner les moyens d'inventer de nouveaux modes de fonctionnement (voir par exemple son avis sur la politique « tourisme » du Conseil régional, dans le cadre du budget primitif pour 2016). Il est donc important que le Conseil régional précise son positionnement à cet égard.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Orientations budgétaires pour 2017

Nombre de votants : 102

Ont voté pour l'avis du CESER : 96

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Sylvie GUILBAUD (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 6

Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité

	<h2>Intervention de M. Pascal OLIVARD</h2> <h3>Universités de Bretagne</h3>
--	-----------------------------------------------------------------------------

Cette intervention a été rédigée conjointement par :

- Alain Charraud, pour le CDGEB
- Yann-Hervé de Roeck, pour FEM
- Antoine Dosdat, pour Ifremer
- Jean Emile Gombert, pour les Universités bretonnes
- Patrick Herpin, pour l'INRA
- Pascal Olivard, pour les Universités bretonnes
- Jean Le Traon, pour l'IRT B Com

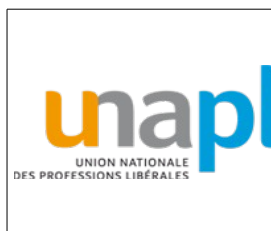
Les représentants des Universités, Grandes Écoles, Organismes de Recherche, IRT et ITE de Bretagne souhaitent intervenir ici pour signifier que, globalement, l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ne semblent pas avoir toute la place qu'ils méritent dans ces orientations budgétaires pour l'exercice 2017. Ce domaine a été de nombreuses fois, à raison, considéré comme stratégique pour l'avenir de la Bretagne, notamment pour tirer profit des dynamiques de recherche pour les innovations économiques et sociales, pour répondre aux besoins régionaux de formations de haut niveau en adéquation avec les évolutions du marché de l'emploi, et pour le potentiel d'attractivité et de reconnaissance nationale et internationale qu'il représente.

Or, à la suite des trois échecs successifs aux projets d'IDEX (initiatives d'excellence) du programme des investissements d'avenir, et en l'absence d'une politique volontariste et de soutien structurel plus affiché de la Région, les acteurs de l'ESR et de l'innovation en région risquent de prendre du retard sur d'autres régions, retard que la taille régionale (i.e. faible) ne peut désormais qu'accroître mécaniquement. Le centre de gravité de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le Grand-Ouest de la France pourrait à terme ne plus se situer en Bretagne.

Dans le document qui nous est présenté, l'ESR apparaît dans le dernier des 15 points des tendances structurantes du chapitre introductif (p.5), et encore, la Région n'affirme-t-elle son engagement que « pour autant que les acteurs sachent s'organiser ». Ce qui pourrait s'entendre comme une clause uniquement conditionnelle et passive à l'égard d'acteurs - universités, grandes écoles, centres de recherche, pôles de compétitivité, IRT, ITE - qui depuis de nombreuses années coopèrent pour s'organiser et travailler ensemble et en lien étroit avec les milieux socio-économiques.

Parmi les « Six grandes ambitions » affichées dans ces orientations budgétaires l'ESR apparaît au sein de la deuxième : « Poursuivre le développement des compétences humaines, première richesse bretonne ». Toutefois, le paragraphe qui lui est consacré (p.16) reste à nos yeux très insuffisant, mentionnant essentiellement soit des soutiens factuels (e.g. siège de l'Ifremer à Brest), soit attentistes (I-SITE, infrastructures numériques). Par ailleurs, dans ces OB, ne se trouve pas explicitement énoncée une politique pluriannuelle d'appui aux points forts ou en devenir de l'ESR breton (STIC, santé, mer, agro, sciences de l'environnement, etc.) ni aux outils de mise en œuvre envisagés.

Enfin, rien n'est mentionné à propos de la coopération avec les Pays de la Loire qui se caractérise pourtant à travers de nombreuses réalisations en matière d'enseignement supérieur et de recherche, et que l'UBL a vocation à organiser, à généraliser et à pérenniser.



Intervention de M. Philippe LE ROUX Union nationale des professions libérales (UNAPL) Bretagne

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

L'examen des orientations budgétaires du Conseil régional m'amène, une nouvelle fois, au nom de l'organisation que je représente, l'UNAPL à vous faire part de nos inquiétudes à la lecture des propositions qui nous sont soumises.

En effet dans un premier temps, ce rapport souligne la persévérance de l'action régionale pour accompagner des mutations structurelles profondes.

Celles-ci concernent :

La perte de compétitivité de certaines de nos filières économiques qui font le socle du rattrapage breton.

L'accentuation de certaines dynamiques territoriales se traduisant par des déséquilibres géographiques avec mise en cause de l'équité entre les espaces bretons.

L'érosion de la cohésion sociale bretonne : jeunesse, chômage, inégalités en matière de santé, démographie, etc..

Cet état des lieux s'inscrit dans un contexte national préoccupant : taux de croissance faible, évolution défavorable des taux d'intérêt, situation européenne inquiétante.

Toutefois, la Région se trouve investie des responsabilités nouvelles.

A la page 10 du rapport, l'accent est mis sur la responsabilité de production de services publics de proximité. Nous partageons ce sentiment, mais la politique régionale doit - elle seulement prendre en compte dans les services de proximité uniquement les services publics ?

La présence des professions indépendantes, des artisans et des commerçants ne correspond-elle pas à l'idée que se font les usagers, en particulier dans les zones fragiles, de services de proximité ?

Le travail mené par la commission ATE du CESER révèle séance après séance ces décrochages entre métropoles et territoires ruraux, territoires ruraux que l'on vient de rebaptiser « hinterland métropolitain » ! Cela ne s'invente pas, mais cela va sûrement rassurer les bretons du centre - Bretagne que dorénavant ils vivent dans un hinterland métropolitain, inter-métropolitain devrait-on dire !

La situation est devenue préoccupante, voire grave pour ceux qui n'ont plus accès au travail, aux soins, aux loisirs.

Ils sont privés de tous les services, publics et privés. Je me permets de rappeler que les écoles, les bureaux de postes et les administrations ont quitté ces territoires bien avant les indépendants.

Une fois de plus, on ne considère que les activités économiques à caractère industriel comme facteur de richesse, alors que nombre d'indicateurs montrent le potentiel des indépendants dans la nouvelle économie. Évidemment, ils ne créent pas des emplois en masse, la plupart du temps, ils créent simplement leur propre emploi.

Mais, chers collègues, savez-vous combien ces créations d'emplois indépendants représentent en Bretagne ? en 2016 ? Environ 1 000 par mois, soit près de 12 000 par an, chiffres de l'INSEE !

Qui en parle, qui s'y intéresse ? quelles politiques publiques s'y intéressent ?

Personne et nous ne voyons rien dans ce rapport sur ce sujet, nous ne comprenons pas pourquoi nous sommes continuellement ignorés alors que nous sommes encore présents, tout le temps et partout.

Pour combien de temps ?

Il est temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Véronique LE FAUCHEUR Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT tient tout d'abord à saluer le travail collectif et fédérateur des quatre commissions du CESER qui ont enrichi la proposition de rapport du rapporteur général dont nous saluons la qualité du travail de préparation ainsi que celui du chef de pôle.

Le Conseil Régional assure désormais la compétence économique et se propose donc de coordonner les aides aux entreprises. Pour la CFDT cette coordination devra faire l'objet d'un débat au sein de la CTAP, outil de la cohérence des politiques territoriales, afin de garantir aux entreprises un service de proximité de qualité.

Concernant la formation, la CFDT est en accord avec l'orientation du Conseil Régional pour l'investissement des lycées, toutefois, de nombreuses actions sont à mettre en œuvre, de manière urgente pour certaines, pour un accueil de qualité de tous les lycéens dans les établissements. Le Conseil Régional prévoit également une politique particulière pour le développement de l'apprentissage. La CFDT sera attentive au pilotage et à la traduction budgétaire de ces orientations. Toujours dans le domaine de la formation, le secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est présenté comme une priorité pour la Région, ce dont la CFDT se félicite.

Ne serait-il pas souhaitable de faire mention, dans les orientations budgétaires, des différents dispositifs supports de cette politique, ainsi que des moyens fléchés pour les porter ? Le CPER et les data centers sont indiqués, mais à l'instar de ce qui a été présenté au CRRDT du 02 décembre, d'autres éléments chiffrés pourraient être présentés et précisés : les financements régionaux ARED pour les thèses, le montant alloué pour le soutien aux chaires, aux colloques, aux mobilités doctorales, au SAD, au S2PE, et encore à « Immersion sciences » qui favorise les rencontres entre lycéens et scientifiques, aux pôles de compétitivité.

Par ailleurs, la CFDT souhaite que la préparation du SRADDET fasse l'objet d'une réelle co-construction entre les collectivités de Bretagne en lien avec les territoires et la société civile. La CFDT regrette en effet que, lors de la première consultation sur l'élaboration du schéma, les organisations syndicales et les conseils de développement aient été oubliés.

Concernant la troisième ambition sur la réussite de la transition énergétique et environnementale la CFDT soutient la proposition du Conseil Régional de faire évoluer la Conférence Bretonne de l'Énergie vers une Conférence de la transition énergétique et climatique, cette évolution devant se faire avec la mise en œuvre d'une coordination des politiques de l'énergie et d'adaptation au changement climatique. Pour réussir cette transition celle-ci devra être partagée avec l'ensemble des territoires pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PCAET. Pour la CFDT, cette volonté du Conseil Régional devra donc se traduire rapidement dans le cadre des schémas régionaux par des actions concrètes.

La CFDT se félicite de la mise en service de la LGV programmée pour juillet 2017, conformément au calendrier prévu. La nouvelle offre TGV doit profiter à tous les bretons et être déclinée sur tous les territoires. Aussi la CFDT sera vigilante à la poursuite du CPER sur les volets tant ferroviaire que routier.

2017 verra le Conseil Régional absorber de nouvelles responsabilités en matière de transports inter-urbains, transports scolaires, transports de dessertes des îles. La CFDT estime qu'il y a là les leviers pour élaborer, avec les citoyens et les territoires, un vaste plan de déplacement multimodal régional.

Intervention de Mme Anne-Claude LEFEBVRE Centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT)

Par accord entre le CRITT et les Centres techniques de Bretagne

Je m'exprime au nom des structures de soutien à l'innovation.

L'innovation sous toutes ses formes, technologique et non technologique, est un levier majeur pour le développement des entreprises. Elle contribue à répondre aux défis sociétaux et au développement économique du territoire. Pour accompagner l'innovation dans les entreprises, la Bretagne s'appuie sur un tissu d'acteurs de soutien à l'innovation, complémentaires les uns des autres : SATT, technopoles, Centres d'Innovation technologique, pôles de compétitivité, notamment.

Parmi eux, les Centres d'Innovation technologique, font un lien entre la recherche et les besoins des entreprises régionales. Ils sont positionnés sur des secteurs, certains traditionnels tels que l'agroalimentaire et d'autres plus émergents tels que les biotechnologies ou la santé. Référents en région de leur écosystème (entreprise, recherche), Ils sont aussi impliqués dans les projets structurants pour le territoire tels que le tremplin Carnot AgriFood Transition, les Fédérations Hospitalo-Universitaires CAMIn et TECH SAN, ou encore l'action « Industries du futur Bretagne ».

A la lecture des Orientations Budgétaires et de l'avis du CESER, nous nous réjouissons du soutien à l'innovation réaffirmé dans la glaz économie et la S3. Les Centres d'innovations technologiques sont des structures régionales, financées par la Région et certaines collectivités infrarégionales. Dans ce nouveau contexte de montée en puissance de l'échelon régional en dialogue avec les autres collectivités, les enjeux des filières/secteurs que ces centres accompagnent, pourraient faire partie des sujets échangés. A titre d'exemple, les métropoles de Rennes et de Brest ont positionné la santé comme un thème prioritaire pour leurs territoires. Les OB évoquent la poursuite de la restructuration de l'écosystème de soutien à l'innovation. Il est important que les évolutions proposées tiennent compte des attentes et besoins des secteurs économiques pour lesquelles ces structures s'investissent. Dans les OB, l'innovation est positionnée dans la première ambition. Nous nous satisfaisons que la Région renforce les aides à l'innovation pour les entreprises et qu'elle soutienne les acteurs qui aident au quotidien les entreprises pour le développement de leurs innovations.

Certes, légitime dans l'ambition 1, il nous semble qu'il serait intéressant de croiser davantage l'innovation avec les 5 autres ambitions. Ainsi à titre d'exemple dans l'ambition 2, les liens avec l'ESR à travers les partenariats et les programmes structurants devraient être renforcés ; dans l'ambition 3, les innovations issues des biotechnologies pourraient contribuer à la gestion des déchets et la transition environnementale. Enfin, l'innovation pourrait diffuser dans l'ambition 4. Par exemple la santé est présentée comme un enjeu d'égalité des territoires et le document cite la problématique des troubles musculo-squelettiques et le projet régional de santé avec l'ARS. Un lien renforcé avec l'innovation et la recherche pourrait alimenter ces champs d'action, voire en ouvrir de nouveaux, et peut-être permettre d'envisager des expérimentations : ainsi, des propositions de tester des innovations pourraient être faites dans le domaine du handicap, dans la prise en charge de la santé des personnes fragilisées sur des territoires isolés, et enfin, à travers des solutions de e-santé en réponse au défi récent de la mise en œuvre des Groupements Hospitaliers de Territoires.

En définitive, dans ce nouveau contexte et pour l'année 2017, les centres d'innovation technologiques sont motivés à s'investir au service des entreprises de leur domaine, et à contribuer à la valorisation des atouts et à la préparation de l'avenir de ces filières. Nous voterons pour l'avis du CESER.



Intervention de M. Henri DAUCÉ Confédération paysanne de l'Ouest

Je voudrais au nom de la Confédération paysanne intervenir sur le volet agricole et agroalimentaire de l'avis du Ceser. On peut lire dans cet avis je cite : « le CESER apprécie la co-existence de dispositifs ponctuels de secours, avec une politique de modernisation, qui semble pertinente pour répondre aux enjeux, tant en termes de maintien des emplois que des objectifs de transition énergétique et environnementale.

Il rappelle toutefois que les dispositifs annoncés dans le cadre des deux plans d'urgence successifs n'apportent malheureusement pas de réponses aux situations les plus difficiles. »

Qu'il me soit permis d'insister sur les carences en matière d'encadrement social des crises récurrentes, que subit le milieu agricole et agroalimentaire. Il y a eu au printemps les conflits dans certains abattoirs qui ont mis en évidence le risque d'une régression dans la rémunération et les conditions de travail des salariés. Nous avons revendiqué ici à ce sujet la mise en œuvre d'une conditionalité sociale des aides publiques, qui doit fonder leur légitimité tout autant que la conditionalité environnementale. De même, concernant le monde paysan, ne serait-il pas incohérent de soutenir les filières en difficulté, sans se soucier de la façon dont ces filières gèrent en interne les dossiers de leurs producteurs, alors que chaque année un nombre croissant d'entre eux se trouve engagé dans une spirale mortifère ?

Je voudrais me faire ici l'écho du cri d'alarme lancé par des associations de bénévoles dont l'objectif est précisément d'accompagner les agriculteurs en difficulté financière. L'association « Solidarité paysans Bretagne » par exemple fait état d'une augmentation de près de 20 % en 2015 des agriculteurs qu'elle accompagne (soit plus de 300 pour la Bretagne). Dans plusieurs départements les appels au secours au 30 juin 2016 dépassaient déjà la totalité de ceux de l'année précédente (avec une majorité d'éleveurs laitiers). L'association essaie d'y faire face et d'accompagner ces familles, avec une centaine de bénévoles et 9 salariés. Il faut savoir que les chambres d'agriculture ont également leur propre cellule d'appui dont je ne connais pas le bilan d'activité, mais cela montre en tout état de cause, la gravité et l'acuité du problème.

Mais les membres de l'association alertent aussi sur un certain nombre de pratiques auxquelles sont confrontés des paysans en difficulté, de la part de certains créanciers, pratiques qui pour être légales peuvent être cependant qualifiées de moralement abusives. On peut citer en vrac, les taux d'intérêt sur les impayés (jusqu'à 3 fois le taux légal), des plans d'apurement ou de restructuration de dettes qui asphyxient l'exploitation, avec là aussi des taux qui peuvent conduire l'éleveur à rembourser essentiellement des intérêts sans pouvoir se libérer de sa dette. Mais ce peuvent être aussi les frais bancaires (frais de rejet, frais d'examen de compte, frais de modification d'emprunts) le tout pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros sur quelques mois. Mais ce sont aussi les ruptures de contrats d'assurances, les pressions morales : menaces de rupture de livraison d'aliments ou de carburant. Ce peut être aussi l'arrêt des travaux de comptabilité par le centre comptable ; les conséquences sont alors désastreuses : taxation d'office par les impôts et la MSA (pour le calcul des charges), avec en plus l'impossibilité de faire valoir des droits sociaux.

La liste n'est pas exhaustive, et elle n'a pas pour but de faire pleurer les chaumières, même si chacun peut imaginer que des visages se cachent pudiquement derrière les dossiers. Mais cette liste suffit pour montrer, qu'en plus des cellules de crises, des fonds d'allègement de charges et des mesures ponctuelles, il existe aujourd'hui au niveau des différents opérateurs des filières, un manque flagrant d'une déontologie partagée en matière de traitement des dossiers des agriculteurs en difficulté. Beaucoup des opérateurs faut-il le

rappeler sont coopératifs et peuvent parfois se réclamer de l'économie sociale et solidaire.

Une transparence couplée avec une charte de bonnes pratiques sociales en matière d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, fait aujourd'hui cruellement défaut . Ce serait tout à l'honneur de l'autorité régionale que de faire inscrire cette priorité dans le P3AB et d'y conditionner ses aides. Il y va de la préservation de la dignité de centaines d'agriculteurs quelles que soient les causes de leur situation. Il y va aussi de la préservation de centaines d'emplois à la production. Plus de 80 % des agriculteurs accompagnés par Solidarité paysans sont toujours en activité grâce notamment à une défense collective. Qu'en est-il de ceux qui n'ont pas voulu ou pas su appeler à l'aide ?

Enfin beaucoup de questions restent sans réponses sur l'équité de traitement des dossiers par les créanciers, sur les opportunités de restructuration qui peuvent tenter certaines filières. Une chose est certaine, la taille ne sauve pas les élevages familiaux. Il y a des éleveurs en difficulté dans toutes les catégories d'exploitations et proportionnellement autant dans les plus développées . Alors oui à une politique de modernisation, mais raisonnée et raisonnable, qui évite le piège du surinvestissement et anticipe la demande sociétale, ce que n'a pas su faire la filière poules pondeuses aidée il y a quelques années pour sa mise aux normes et prise à contre pied aujourd'hui par la demande croissante d'œufs plein air. Oui donc à l'aide à la modernisation, si elle va de pair avec un objectif partagé de faire de la préservation de l'emploi existant, une priorité, sinon elle pourrait n'être qu'un des moteurs d'une restructuration qui ne dit pas son nom.

A ce propos, un dernier chiffre pour conclure, sur la filière porcine qui se révèle être l'une des plus opaques en ce qui concerne la gestion de ses élevages en difficulté, du fait de montages sociétaires parfois assez sophistiqués. Cette filière sort un peu de la crise grâce à l'appel d'air temporaire du marché chinois. Alors que les productions allemandes et danoises vont baisser respectivement de 1,5 et 3,5 % en 2016, selon les chiffres du Marché du porc breton, les abattages sur la zone Uniporc ouest devraient augmenter de 1,5 % en tonnage par rapport à 2015. Selon la revue Agreste, ils avaient déjà augmenté dans la même proportion, en Bretagne l'an dernier. Si beaucoup d'éleveurs vont mal, la production on le voit, est loin d'être sinistrée. Certains n'ont pas attendu le plan de modernisation pour augmenter leur production. L'assouplissement des contraintes environnementales dans les zones en excédent structurel n'y est sans doute pas étranger.

Quelle que soit la filière, peut-on se satisfaire de nos volumes préservés, face aux coûts humains de ce qui ressemble, que ce soit pour les salariés ou les éleveurs, à une fuite en avant porteuse de casse sociale ?

Je vous remercie.



Intervention de Mme Annie COTTIER Union régionale CFTC de Bretagne

La CFTC salue le travail de synthèse des rapporteurs sur le dossier des orientations budgétaires du conseil régional.

Pour la CFTC, les obligations liées à la loi NOTRe, en terme de transfert de compétence en vue d'une plus grande cohérence régionale, doivent se faire en bonne intelligence ne tenant compte des personnels et des emplois qu'ils occupent.

La CFTC ne doute pas de toute l'attention du Conseil Régional sur cette thématique.

Les orientations budgétaires restent dans la même dynamique qu'en 2016. Pour la CFTC le développement de ces 6 thématiques doivent permettre un mieux être et mieux vivre ensemble de la population.

Ainsi la CFTC comprend bien les liens qu'il faut continuer de cultiver entre les différents niveaux : commune, EPCI, Département, Région. Mais nous souhaitons aussi une collaboration étroite avec l'ARS car les problématiques de santé, au sens large, ne manquent pas dans notre région. Si le programme tel qu'il est présenté parvient à mettre du lien partout, notre région continuera à se développer.

Le programme est jugé ambitieux par la CFTC. Nous espérons que les actions concrètes découlant de ces objectifs, auront un réel impact sur l'emploi, la formation, l'écologie, le désenclavement, le rayonnement de la Bretagne et sur la santé des Bretons.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Nadia LAPORTE Bureaux départementaux des fédérations des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

J'interviens au nom de l'Union des Conseils départementaux de parents d'élèves sur le document d'Orientations budgétaires 2017 du Conseil régional.

La FCPE partage globalement l'analyse des enjeux et les ambitions de la politique régionale présentées dans ce document mais regrette le caractère peu détaillé de certaines orientations stratégiques présentées uniquement dans leurs grandes lignes.

Parmi les champs évoqués, nous parents d'élèves, sommes très concernés par le renforcement en 2017 des compétences de la région en ce qui concerne le volet transports et le transfert en particulier de la compétence transports interurbains et transports scolaires, hors élèves en situation de handicap, des départements à la région qui devient autorité organisatrice, responsable à la fois sur le plan stratégique mais aussi opérationnel. Cette nouvelle responsabilité conférée par la loi NOTRe appelle à un service rendu aux usagers de qualité et harmonisé.

Nous apprécions la volonté affichée et les efforts de la Région et des autres collectivités en faveur d'une véritable coopération et d'une progressivité des modalités de transfert et de mise en oeuvre opérationnelle, nous permettant d'envisager une rentrée 2017 plutôt sereine. Le rapport précise à juste titre que 115 000 jeunes scolaires sont transportés chaque jour en Bretagne; la diversité des situations locales, des fonctionnements et délégations rend la situation très complexe et doit faire évoluer comme il est dit dans le rapport " la territorialisation de la politique régionale et de son organisation". La Région doit être au plus près des besoins de ses jeunes usagers, en assurant un service cohérent sur l'ensemble des territoires, un service de qualité, en toute sécurité et dans un souci a minima de modération tarifaire.

La FCPE se félicite d'autre part à nouveau de l'attention particulière portée aux lycées, premier poste des engagements d'investissement régionaux dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement 2016-2021. L'élaboration d'un schéma directeur immobilier des lycées, détaillé dans un bordereau dédié, nous paraît particulièrement intéressant: il vise à des actions d'ampleur sur des sites jugés prioritaires dans un cadre global de prise en compte de l'ensemble des champs d'action et dans un objectif de meilleure efficacité de l'action publique, que nous partageons.

Sur le plan de la carte des formations, nous rappelons une nouvelle fois que nous sommes très attachés à une offre de formation publique cohérente et équilibrée sur le territoire.

En ce qui concerne l'aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires et du premier équipement des lycéens, la FCPE tient à exprimer ses plus grandes craintes à la lecture de la formulation employée dans le document d'orientations "Lycées et associations resteront mobilisés pour réussir pleinement la mise en oeuvre de la mutualisation des manuels scolaires et du premier équipement". La Région semble étrangement absente dans cette formulation et la notion même d'objectif de gratuité ou même d'approche de la gratuité, n'apparaît plus.

Pourtant, en préambule du rapport, il est rappelé fort justement les difficultés particulières des jeunes. Il est rappelé également les atouts de la Région Bretagne en terme en particulier d'engagement citoyen et associatif fort ainsi que des valeurs dites d'avenir (?) de gratuité et de bénévolat. Dans notre fédération, nous les

partageons et les appliquons d'ores et déjà et depuis longtemps, du mieux que nous le pouvons, tous les jours. Mais, une politique publique éducative ne peut reposer sur le travail associatif bénévole, aussi dévoué soit-il.

Nous sommes très inquiets d'un éventuel maintien du dispositif d'aide mis en place dans l'urgence et de façon brutale pour la rentrée 2016 en remplacement du dispositif chèques-livres que nous allons finir par regretter. Comme nous l'avions anticipé, le nouveau dispositif s'avère complexe en particulier pour les lycéens et leur famille, illisible, inefficace en terme de gratuité et profondément injuste. Nous demandons simplement combien de lycéennes et lycéens, y compris boursiers, n'ont bénéficié d'aucune aide régionale pour leurs manuels pour cette année scolaire? A quand la véritable gratuité et pas ce qui est souvent pris comme un simple affichage politique?

Merci



Intervention de M. Emmanuel THAUNIER Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

Le document d'orientations budgétaires qui nous est soumis aujourd'hui s'inscrit dans une démarche pluriannuelle assumée. Les nouvelles attributions dévolues au Conseil régional dans de multiples domaines et le cadre budgétaire tout à la fois contraint et ambitieux rendent nécessaire cette projection. Nous en saluons la clarté et la qualité.

Dans ce cadre de construction des politiques publiques en évolution constante, la réaffirmation des priorités régionales sur l'emploi, le développement économique et l'équilibre territorial est indispensable et rejoint ce que nous avons toujours défendu. Ces priorités doivent servir de fil conducteur à l'action publique régionale dans ses trois principaux blocs de compétences et dans l'élaboration des trois schémas structurant son action. La collectivité doit maintenant s'attacher à concrétiser ces priorités dans les territoires et éviter le risque de se cantonner à une approche stratégique trop éloignée des projets et des attentes des acteurs de terrain.

Pour les membres du collège 1, ces orientations budgétaires appellent deux remarques générales :

- Un avis favorable de notre part au souhait de la Région de maintenir son investissement, de l'ordre de 2,6 Milliards sur la période 2016-2021, pour lequel des précisions par projets seraient toutefois nécessaires. Nous notons cependant avec satisfaction la priorité donnée aux actions de développement économique. Cela est somme toute logique, au vu des compétences régionales et du panier de ressources finançant son action. La CVAE ou la future part de TVA sont en effet étroitement liée à la dynamique économique régionale qu'il est essentiel de favoriser. Restons cependant vigilant aux alertes qui nous sont adressées, qu'il s'agisse du travail de l'agence Fitch Ratings ou des seuils de capacité de désendettement exigés par la Banque Européenne d'Investissement.

- En corollaire, notre vigilance sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Compte-tenu des transferts de personnels lié aux évolutions de compétences, aux créations de postes ex-nihilo notamment dans le développement économique et des mesures d'ordre national sur la politique salariale, la masse salariale ne peut qu'augmenter. Nous souhaiterions savoir quels sont les postes de dépense concernés par des baisses de crédits pour atteindre l'objectif de - 0,75%. Nous espérons que cette diminution ne se fait pas au détriment des concours budgétaires apportés aux partenaires engagés en faveur du développement économique.

Enfin, nous devons noter que la réflexion à horizon 2021 entraîne cependant une perte de visibilité et de précision sur l'exercice à venir. Il manque ici, à notre sens, un premier travail de hiérarchisation et d'identification des actions - notamment les nouveaux projets - qui seront initiés en 2017.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Jean-Edmond COATRIEUX Comité régional CGT de Bretagne

Les orientations budgétaires de la région s'inscrivent dans les politiques d'austérités mises en œuvre par le gouvernement afin de répondre aux exigences de l'Union européenne. Il suffit pour s'en convaincre de se pencher sur les cinq recommandations 2016 du Conseil de l'Union européenne à la France :

- réduction des dépenses des collectivités territoriales ;
- diminution du coût du travail ;
- réforme du système d'assurance chômage ;
- réduction du taux de l'impôt sur les sociétés ;
- mise en place du prélèvement à la source.

Une grande réforme fiscale reste plus que jamais nécessaire, pour rendre la fiscalité plus juste et plus efficace. En réalité, nous avons assisté à un basculement d'une partie de la fiscalité des entreprises vers les ménages.

Ainsi, depuis 2012, la contribution des entreprises à l'effort national a été réduite de 20 milliards, tandis que celle des particuliers a augmenté de 31 milliards d'euros. Ce constat est implacable, incontestable.

Cette politique a également été supportée par les plus modestes qui paient la TVA sur tous leurs achats. Cet impôt qui pourrait être considéré comme « invisible » est de ce fait le plus injuste car demandant plus d'effort à ceux qui sont les plus démunis. Pour preuve, la TVA pèse pour plus de 10 % sur les revenus d'un foyer modeste et seulement 6 % pour un foyer avec 100 000 euros de revenus. La TVA représente un peu plus de la moitié des recettes fiscales, c'est dire si l'État encourage l'injustice fiscale.

Dans ce contexte, chacun comprendra les réserves de la CGT quant à l'annonce du Premier Ministre de l'attribution d'une fraction de la TVA à la création d'un fond de soutien pour les régions dont le montant pour la Bretagne pourrait représenter 27 millions d'euros pour 2017 et 2018.

Pour la CGT, une vraie réforme de la fiscalité nécessite de redonner du dynamisme à notre impôt sur le revenu en réhabilitant sa progressivité (plus de tranches) et en faisant contribuer ceux qui en ont les moyens comme le précise la déclaration des droits de l'Homme dans son article 13 : « une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ».

Bien au contraire, c'est la voie de l'allègement de la fiscalité des entreprises qui a été privilégiée en abaissant le taux de l'impôt sur les sociétés de 33 à 28 %. Celui-ci ne représente que 12 % des recettes fiscales.

La CGT fait de nombreuses propositions sur la question de la fiscalité en prônant notamment une différenciation entre les entreprises qui encouragent l'emploi et celles qui privilégient le capital. En ce sens, la modulation des cotisations sociales serait ainsi en faveur du facteur humain.

Dans le même temps, au nom de l'emploi, ce sont 40 milliards dont 11 milliards prélevés sur les dotations aux collectivités territoriales qui ont été transférés à la création du Crédit impôt compétitivité emplois le fameux CICE.

Désormais, la région voit chaque année sa dotation générale de fonctionnement, ponctionnée au nom de la réduction des dépenses publiques. Comme l'an dernier une réduction de 0,75 % des dépenses de

fonctionnement est prévue pour 2017 alors qu'elle doit faire face à des transferts de compétences imposés ou souhaités qui ne seront pas sans incidences sur son fonctionnement.

La CGT s'inscrit dans la volonté de maîtriser la dépense publique. Mais maîtrise ne veut pas dire diminution de moyens et comme le démontre le projet d'observatoire des territoires, la recherche de partenariats ne constitue pas un gage d'efficacité de l'action publique.

Si l'objectif de la Région est bien la constante recherche d'efficacité et d'efficience de l'action publique, il faudra bien qu'elle se donne les moyens pour y parvenir, y compris en personnel.

Comme l'an dernier, les orientations budgétaires dépassent désormais le cadre de l'année à venir pour s'inscrire dans la durée du mandat des élus du conseil régional. Il s'agit donc désormais de grandes orientations pour la durée de la mandature autour de 6 grandes ambitions mais dont les priorités peuvent évoluer d'un exercice à l'autre en fonction de l'actualité ou de l'urgence.

Difficile dès lors, de déterminer ce que seront les actions concrètes que la Région entend développer pour cette année 2017. L'examen du budget primitif sera peut-être l'occasion d'y voir plus clair.



Intervention de Mme Marie-Pascale DELEUME Association Eau et Rivières de Bretagne

Une observation sur la 3^{ème} ambition du 3^{ème} axe d'actions (3.3) intitulé « réussir la transition énergétique et environnementale. » :

Nous proposons de remplacer le terme « transition énergétique et environnementale » par celui de « transition écologique et énergétique », plus juste à notre avis, et plus conforme à la terminologie utilisée au niveau national.

Le terme « transition environnementale » est trop réducteur. En effet, il ne s'agit pas de changer d'environnement c'est-à-dire ce qui nous entoure (en particulier les conditions physiques du milieu) mais bien de prendre en considération tous les domaines écologiques (les différents écosystèmes, la vie dans tous ses états, et les relations entre les êtres vivants et le milieu dans lequel ils vivent). Il s'agit aussi de s'engager dans la compréhension des relations entre les écosystèmes et notre activité humaine, et dans la mise en œuvre de moyens permettant de prendre conscience des impacts dommageables de cette activité sur notre patrimoine naturel, en vue de les éviter autant que possible, ou a minima de les réduire.

Au niveau national, la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020 a été adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015. La loi de transition énergétique pour une croissance verte a été publiée le 17 août 2015. Puis, en 2016, le Ministère parle de « transition écologique et énergétique ».

La définition issue du site du Ministère est celle-ci : « La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. »

On voit bien le lien entre tous ces domaines qui ne peuvent être traités chacun à part, et qui dépassent le seul enjeu environnemental.

Dans ce cadre, l'élaboration du SRADDET en Bretagne peut être une opportunité pour comprendre la transversalité des enjeux par leur externalités qui jusqu'à présent sont rarement, voir jamais pris en considération autrement qu'en terme de contraintes. Ce pourrait donc être une toute autre vision de notre développement avec une vision durable et résiliente plus en adéquation avec les fragilités mais aussi les potentiels écologiques de notre région, et non une seule vision comptable et de court terme.

Nous comptons donc nous engager dans les différentes consultations que proposera le Conseil régional. Mais nous soulignons d'abord la nécessité pour toute la société bretonne de progresser dans une connaissance approfondie des milieux de vie, des écosystèmes, dont nos activités ont tant besoin pour durer. En outre nous espérons que la COP régionale sera une pierre fondatrice de l'édifice de cette appropriation commune.



Intervention de M. Jean-Bernard SOLLIEC Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Les orientations budgétaires présentées par le Conseil régional s'inscrivent en 2017 dans un contexte nouveau, lié notamment :

- à la mise en service de la Ligne à Grande Vitesse,
- à de nouvelles responsabilités opérationnelles attribuées à la Région notamment en matière de transport et de liaisons maritimes, faisant aussi de la Région une administration de service public à l'usager,
- aux nouveaux partenariats conclus avec les EPCI dont le nombre passe au 1^{er} janvier 2017 de 101 à 59,
- la poursuite du programme pluriannuel d'investissement de 2,6 milliards d'euros sur la période 2016 – 2021.

Ces évolutions, ces échéances, se conjuguent avec des contraintes budgétaires liées à l'accroissement de l'encours de la dette prévu à 1,6 milliard en 2020 contre 800 millions en 2016, consécutif aux investissements réalisés et à la contraction de l'épargne nette. Nous apprécions l'attention portée par la Région à la nécessité de maintenir des annuités inférieures à 62,5 % de l'épargne de gestion et à limiter la durée de la capacité de désendettement à un délai inférieur à 8 ans comme la demande la Banque Européenne d'Investissement en contrepartie de son concours financier.

Nous nous félicitons que la Région confirme sa trajectoire de réduction de ses dépenses de fonctionnement à hauteur de 0,75 % par an engagée en 2015 même si nous aurions apprécié que ce mouvement fut engagé plus tôt, comme nous le demandions dès la seconde moitié des années 2000 lorsque l'accroissement des déficits et de la dette publics annonçait, de fait, une contraction inéluctable des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

Nous relevons que la Région accompagne favorablement la baisse des dotations de l'Etat et nous souhaitons qu'il en soit de même dans les années à venir.

Un focus, pour reprendre le terme de la Région, est fait sur l'évolution de sa masse salariale. Il est notamment expliqué que près de 450 agents non titulaires, soit 13 % de l'effectif, assurent des missions de remplacement, pour la maladie par exemple ou des besoins occasionnels. Cette précision apportée par la Région montre que le taux d'absentéisme a un impact direct sur le budget du Conseil régional. Or, nous savons que le taux d'absentéisme est beaucoup plus élevé dans les collectivités locales que dans le secteur privé. En l'occurrence 9,3 % dans les collectivités locales, avec une progression de 26 % en 8 ans, contre 4,5 % dans les entreprises. Ainsi l'absentéisme est-il le double dans les collectivités locales que dans les entreprises.

Nous y voyons là un gisement d'économies significatif d'autant que la Région semble également poursuivre un objectif d'économies en indiquant je cite « l'objectif de maîtrise de la masse salariale initié lors des exercices budgétaires précédents reste prioritaire ». Toutefois, on peut lire, je cite, que « l'année 2016 a été marquée par les mesures catégorielles et réglementaires » et que « les effectifs ont augmenté afin de mettre en œuvre les chantiers prioritaires du mandat ». Il est écrit : « Au final, cela a conduit à une évolution de réalisation estimée à + 3,1 % entre 2016 et 2015 ». Toutefois, le Conseil régional écrit en conclusion de ce focus « il conviendra au cours des prochaines années de veiller à limiter le taux d'évolution de la masse salariale sur la

base des effets du glissement vieillesse technicité et des mesures catégorielles qui pourraient l'impacter ».

Cette dernière précision nous semble utile compte tenu notamment de l'appréciation portée par l'agence de notation Fitch et que rapporte la Région dans ces orientations budgétaires à savoir qu'elle précise qu'« une incapacité à adapter le niveau des dépenses à l'évolution des recettes, se traduisant par un ratio de dette sur recettes réelles de fonctionnement durablement supérieur à 120 %, pourrait justifier un abaissement des notes ». Nous précisons qu'un abaissement des notes de la Région induirait une hausse des taux d'intérêts qui lui sont appliqués et donc un accroissement de ses charges.

En conclusion, si nous avons toujours accompagné la politique d'investissement de la Région en faveur des investissements ferroviaires et numériques avec Bretagne Très Haut Débit, nous l'accompagnons tout autant dans sa volonté de réduire ses dépenses de fonctionnement et l'invitons même à redoubler d'ambition en la matière.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Comme le note l'avis du CESER, les Orientations pour 2017 s'inscrivent logiquement dans la continuité, avec la poursuite des actions conduites dans le cadre des « six grandes ambitions » définies l'année dernière en début de mandature. C'est sans doute pour cette raison que les priorités qui étaient déclinées l'an passé de manière relativement détaillée pour chaque grand axe, le sont cette fois plus succinctement.

Il faudra donc attendre le Budget prévisionnel pour connaître les arbitrages qui auront été pris, et cela, une fois de plus dans un contexte d'extrême tension budgétaire. Sur ce plan en tous les cas, il ne faut pas compter sur la FSU pour saluer la volonté de la Région de s'inscrire dans une trajectoire de réduction des moyens. En ce qui nous concerne, nous ne voyons pas ce qu'il peut y avoir de « créatif » pour une collectivité à s'astreindre à « faire mieux avec moins » : car ou bien ce « mieux » tient de l'imaginaire non de l'imagination, ou bien c'est que quelqu'un au final en aura payé le prix - et ce seront soit les citoyens eux-mêmes qui n'auront plus la même qualité de service, soit les agents qui devront supporter dans l'exercice de leurs missions toute la charge de ladite « économie » ainsi réalisée.

La répétition de plus en plus insistante d'un tel motif appelle en tous les cas la FSU à la vigilance. Ce sera le cas tout d'abord sur le dossier des lycées publics qui constituent une des premières responsabilités du Conseil régional et un poste budgétaire de poids. Aujourd'hui leur situation est telle qu'ils ne peuvent plus souffrir qu'on transige sur les programmes à mener, essentiels pour la qualité de vie dans les établissements, pour l'accueil des élèves, ou encore pour leur équipement. Sur ces dossiers, il est impossible de faire moins sans faire du même coup très mal ; et même, osons le dire, se borner à continuer à faire seulement à même hauteur que ce que l'on a fait ces dernières années, ce n'est vraiment pas faire bien non plus.

La situation des quelques 2 400 agents de la Région dans les EPLE est l'autre point sur lequel la FSU se montrera extrêmement attentive aux effets possibles d'une injonction à « faire mieux avec moins », que ce soit en matière de conditions de travail ou de recrutement. La FSU ne fera évidemment pas partie, on s'en doutait, des forces qui encouragent à mettre l'emploi public sous pression.

Une part importante des Orientations budgétaires pour 2017 est consacrée à la construction de la « Nouvelle région », notamment du fait du renforcement de certaines compétences régionales ou du développement de nouvelles.

S'agissant de la gestion du transport scolaire qui sera de la compétence de la Région à partir de la rentrée 2017, le document d'Orientations souligne son importance considérable, bien au-delà du poids budgétaire de ce dossier, le transport scolaire concernant près de 20 % des élèves scolarisés en Bretagne. Là encore si la Région a raison d'affirmer qu'il ne pourra pas s'agir de faire moins que l'existant, pour la FSU, l'enjeu doit être de faire encore mieux.

Ce pourrait être, par exemple, par un maillage amélioré dans les zones de contiguïté interdépartementale, notamment en ce qui concerne le transport des enfants des filières bilingues publiques, souvent « oubliés ». Ce devrait être aussi par une harmonisation rapide des tarifs sur tout le territoire de la région, avec l'objectif, à terme, d'une réduction très significative de la participation financière demandée aux familles.

L'examen du Budget prévisionnel pour 2017 nous permettra d'apprécier la manière dont la Région aura pris

ses arbitrages pour la réalisation de ces différents engagements.

Qu'on nous permette cependant, pour finir, de nous étonner qu'années après années, aucune appréciation politique ne soit jamais portée par la Région sur les politiques à l'origine de la contrainte budgétaire croissante à laquelle elle est soumise, qu'il s'agisse de la règle européenne des 3 % de déficit budgétaire public - bricolée sur un coin de table en 1992 et qui n'a jamais reçu la moindre validation théorique - ou bien du Pacte de stabilité qui en découle et qui s'est traduit par la chute l'investissement public en France de 10 % depuis 2012 (une première depuis la deuxième Guerre mondiale!) - un récent rapport de l'OFCE vient de démontrer les effets catastrophiques de ce Pacte sur la croissance et sur l'emploi.

Plutôt que d'en prendre acte avec fatalisme, comme pour la chute annoncée de la Comète, pourquoi donc la Région n'a-t-elle jamais fait entendre clairement son opposition ? Selon nous elle en a toute la légitimité et elle serait d'autant plus fondée à le faire qu'elle démontre par les politiques qu'elle mène l'importance d'investissements à la fois forts et structurants pour l'avenir.

	Intervention de Mme Anne LE MENN Personnalité qualifiée
--	-------------------------------------------------------------------


La Région inscrit le développement économique, l'emploi et la formation dans ses deux premières ambitions. On ne peut que s'en féliciter.

Le partenariat de la région avec les EPCI doit permettre la croissance d'une économie bretonne compétitive et innovante. Pour autant, celui-ci ne peut être pleinement efficace qu'en intégrant dans les comités de suivi les entreprises, qui sont évidemment en première ligne pour proposer des actions de développement innovantes, et permettant de créer des emplois durables.

Sur la formation, nous pouvons que nous réjouir de l'effort particulier en direction de la professionnalisation des demandeurs d'emploi les plus fragilisés, trop souvent exclus de la formation. Mais nous pouvons nous interroger sur la pérennité de ces dispositifs dans les années à venir. En effet, plutôt que le traitement de masse du plan 500 000, trop rapide et désordonnée de septembre à décembre 2016, n'aurait-il pas été plus judicieux d'effectuer une croissance en douceur pour les bénéficiaires et en lien direct avec les entreprises du territoire.

La Région inscrit la culture du résultat et de l'évaluation dans ses orientations, car l'insertion durable sur le marché du travail, est évidemment la 1^{ère} mission de la Formation. A cet égard, j'émets le vœu que la nouvelle obligation du décret qualité de janvier 2017, ne soit pas simplement une démarche de conformité et de marketing. Dans La qualité des formations il s'agira d'être attentif à être encore plus proches des entreprises dans l'intermédiation entre l'offre et la demande, ainsi que dans l'accompagnement post formation sur le poste de travail, principalement dans les TPE, souvent mal préparées à l'intégration d'un salarié en difficulté, ce qui provoque trop souvent des ruptures de contrat.

Pour conclure, je pense que l'ambition régionale d'être réellement le chef de file Emploi-formation est une très bonne nouvelle si l'exigence de proximité et d'efficacité entre tous les acteurs se réalise effectivement et puisse aller jusqu'à des systèmes d'information commun, une réelle simplification administrative de la formation et des comités de suivi intégrant tous les acteurs de l'emploi et de l'entreprise.

	<p style="text-align: center;">Intervention de M. Franck PELLERIN Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA)</p> <p style="text-align: center;">Par accord entre la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et le CRJA Bretagne</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

La 3^{ème} ambition développée dans les orientations budgétaires du Conseil régional vise à « réussir la transition énergétique et environnementale pour en faire un réel levier de développement d'activités, de réponse aux défis climatiques et de large mobilisation sociale pour une ambition partagée ». Cet axe d'actions s'inscrit dans la poursuite de la politique régionale déjà entamée, avec une volonté affichée de la Région d'accélérer le travail et d'être porteuse d'une démarche expérimentale sur plusieurs domaines comme l'eau et l'énergie.

Cette démarche expérimentale ne doit pas être distorsive vis-à-vis de nos concurrents. Elle ne doit en aucun cas entraîner de surenchère par rapport à la réglementation existante ou de sur-transposition des normes européennes existantes ou à venir.

Au contraire, elle doit marquer un changement d'état d'esprit. Elle doit se construire avec les acteurs économiques, afin de concevoir les actions avec ceux qui devront les mettre en œuvre et afin de définir des objectifs partagés et atteignables. Nous espérons qu'elle permettra de passer d'une logique règlementaire et répressive à une logique de projets et de contrats.

Les résultats obtenus en Bretagne en matière environnementale sont enfin mis en avant. Mais, nous regrettons le manque de reconnaissance sur le prix d'achat de nos produits, alors que les agriculteurs se sont engagés dans des efforts difficiles et leur ayant coûté beaucoup de points de compétitivité. Les effets sont aujourd'hui désastreux : alors qu'ils produisent des aliments sains et de qualité, les agriculteurs ne dégagent aucun revenu ! Il faut aujourd'hui tenir compte des sacrifices qu'ils ont consentis et faire stopper la stigmatisation qui continue de les viser régulièrement. Il faut les impliquer dans des projets aux objectifs raisonnables, progressifs, leur permettant de retrouver une compétitivité perdue. Cela est nécessaire au maintien de l'activité agricole, dont la Bretagne ne peut se passer.

En d'autres termes, la compatibilité de la politique environnementale avec la politique économique doit être renforcée. Nous comptons notamment sur le SRADDET pour garantir cette cohérence.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Alain THOMAS Bretagne Vivante - SEPNEB

La présentation de la troisième ambition des Orientations budgétaires 2017 génère une certaine perplexité. Le Conseil régional y fait montre d'une forte ambition face aux enjeux environnementaux. Il souhaite répondre, je cite, à l'urgence écologique, prolonger sur notre territoire le succès de la COP 21 et ses engagements, s'appuyer sur de nouvelles compétences transférées par l'État. L'assemblée régionale s'estime dorénavant légitimée dans son rôle de chef de file, notamment en matière de préservation de la biodiversité et nous nous en réjouissons largement.

Mais notre enthousiasme s'effrite aussitôt quand, dans le même paragraphe, la Région affirme que ses moyens demeurent limités. Si l'ambition affichée est sincère -nous n'avons pas de raison d'en douter-, il reste donc à connaître comment elle saura renforcer sans tarder ses moyens d'action. Il en va de la crédibilité de l'imminente COP bretonne à laquelle nous apporterons un concours résolu, une COP qui ne pourra éluder l'apparente contradiction pointée ici dans cette courte intervention.



Intervention de M. Didier LUCAS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Par accord entre la FRSEA et le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Pour ses orientations budgétaires 2017, le Conseil Régional de Bretagne confirme son engagement sur les 6 grandes ambitions définies au début du mandat

La première de ces ambitions consiste à « stimuler la création de richesse, conforter notre appareil productif et développer l'initiative au service d'un emploi durable ».

Dans cette ambition, nous saluons la place centrale que le Conseil Régional confère à l'agriculture et l'agroalimentaire bretons au cœur de l'économie régionale. La Région apporte son soutien à la compétitivité de ces deux secteurs via la mobilisation financière de différents outils et notamment pour la modernisation des exploitations agricoles.

Il s'agit ici de redonner à l'agriculture des avantages compétitifs perdus du fait de distorsions de concurrence, de manque d'investissement faute de rentabilité et par la même occasion de confirmer la place de l'agriculture dans l'avenir économique de la Région Bretagne.

Le Conseil Régional, au-delà des moyens financiers mis en œuvre, devra être attentif à ce que les démarches administratives qui encadrent l'ensemble des dispositifs d'accompagnement ne soient pas dissuasives du fait de leur complexité.

La seconde ambition du Conseil régional est de « poursuivre le développement des compétences humaines, première richesse bretonne ». L'ambition affichée par la Région s'inscrit dans la continuité de son action et de ses orientations depuis de nombreuses années.

Cette ambition, comme il est énoncé, doit être portée collectivement avec les acteurs de la formation et de l'orientation et tout particulièrement les branches professionnelles.

L'objectif d'une nouvelle délégation de compétence en matière d'accompagnement vers l'emploi peut être une orientation pertinente face au constat d'une vraie difficulté à répondre à l'enjeu et du suivi des publics éloignés du monde du travail. Cette nouvelle compétence doit toutefois s'accompagner d'un effort d'analyse sur la situation actuelle, sur les apports que constitueraient cette nouvelle compétence et sur ses objectifs. Doivent aussi être associées les démarches spécifiques des branches pour assurer le développement de l'emploi dans les secteurs professionnels.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Jacqueline PALIN Comité régional olympique et sportif (CROS)

Je m'exprime au nom du Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne sur les orientations budgétaires pour 2017 concernant la politique sportive du Conseil Régional

Le sport breton ne se limite pas loin de là au sport en milieu scolaire. Si le Conseil Régional veut aider le mouvement sportif qu'il aide les jeunes d'âge scolaire à prendre des licences dans les clubs qui assurent au quotidien leur formation et leur montée éventuelle vers le haut niveau dont tout le monde se félicite une fois de bons résultats obtenus .

Le CROS de Bretagne rappelle aussi les bienfaits du sport pour tous : les jeunes scolaires , apprentis mais pas qu'eux ; les adultes, les seniors , celles et ceux qui s'engagent avec les difficultés que nous connaissons dans les filières de haut niveau mais aussi celles et ceux qui se contentent d'une pratique en club pour le maintien de leur forme physique et psychique , celles et ceux qui adhèrent pour être bien dans leur tête et leur corps .

La Bretagne s'enorgueillera cette semaine des « modestes » résultats de nos athlètes aux derniers jeux olympiques , des performances de nos espoirs dans les diverses compétitions nationales et internationales . Dans quelques semaines elle se réjouira je l'espère des exploits de nos athlètes circomnavigateurs du Vendée Globe : ils ne sont pas sortis d'un chapeau et même si sans doute ils ont pratiqué des activités scolaires il a bien fallu une pratique en club , en structure d'entraînement, en pôle espoirs et pôle France .
Merci.



Intervention de Mme Evelyne LUCAS Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques.

Au travers de ses orientations budgétaires, le Conseil régional de Bretagne promeut une « Nouvelle Région », au service de la mise en œuvre de ses 6 grandes ambitions. Elles intègrent toutes, de manière transversale, la priorité économique. Et c'est tant mieux, la Bretagne se doit de se retrouver collectivement autour du développement économique et de l'emploi.

Cela suppose de s'appuyer sur toutes les bonnes volontés et toutes les compétences présentes. La « Nouvelle Région » se traduira par un lien plus fort entre le Conseil régional et les EPCI. Mais elle doit passer, et nous le redisons ici avec force, par une association étroite des acteurs économiques, dont le monde consulaire. Les enjeux sont trop importants et trop vastes pour se passer des contributions de chacun au développement de la Bretagne. Plus encore, il est de notre devoir d'éviter, à tout prix, les doublons et l'inefficacité qu'ils génèrent. Ce n'est malheureusement pas ce que nous observons aujourd'hui. Cela est dommageable au vu de la contraction des financements publics.

C'est pourquoi nous voulons redire la volonté des réseaux consulaires de jouer un rôle moteur dans le système régional de développement économique. Nous l'avions exprimé ici le 20 juin dernier. Nous maintenons nos propos et nos engagements.

Les réseaux consulaires disposent de compétences présentes sur l'ensemble du territoire régional, d'un réseau de conseillers qui connaissent les entreprises et les accompagnent dans l'ensemble des phases de leur développement. Ils réalisent déjà cet accompagnement des « TPE de l'artisanat et du commerce » qui « exige une forte présence de proximité » comme le rappelle ces orientations budgétaires.

Les réseaux consulaires sont également aux côtés des territoires dans leur projet développement économique et dans la gestion d'équipements structurants. L'actualité récente l'a encore démontrée, s'il le fallait.

Nous entendons donc être partie prenante des dispositifs de partenariats aux côtés des EPCI et de la Région.

Nous devons et pouvons prendre toute notre part dans l'objectif de « guichet unique » pour les entreprises.

Nous travaillons déjà au quotidien ensemble. Nous portons des projets et des structures collectivement, au niveau régional et dans les territoires. Améliorons nos pratiques et notre coordination. Mais ne rajoutons pas de la complexité et de la dépense là où elle n'ont pas lieu d'être.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Jacques JAOUEN Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2017 traduisent les moyens mobilisés pour déployer les six ambitions du projet régional.

Je me réjouis des lignes de force affirmées dans ces six ambitions :

- La création de richesse, la confortation de notre appareil productif, le développement de l'initiative entrepreneuriale au service de l'emploi durable ;
- Le développement des compétences humaines, première richesse bretonne ;
- La réussite de la transition énergétique et environnementale comme levier de développement économique et de mobilisation sociale ;
- L'équilibre des territoires, leur assemblage, leur spécificité ;
- Le désenclavement de la région, y compris par la révolution numérique ;
- L'attractivité et le rayonnement de la Bretagne.

Ces ambitions sont clairement partagées par les acteurs économiques régionaux. Si les moyens et les priorités budgétaires sont clairement affectés et arbitrés au profit de ces six axes, la Bretagne et les bretons seront gagnants sur le plan économique et social, en matière de cadre de vie.

Nous apprécions de voir l'agriculture et l'agroalimentaire clairement positionnés dans la première ambition développée. Oui, le secteur agricole et agroalimentaire contribue et contribuera à la création de richesses et au développement d'emplois durables. Dans cette perspective, il est fondamental que les efforts en faveur de la modernisation des exploitations agricoles et outils industriels soient soutenus sur l'ensemble de la période 2016-2021. La réaffirmation de l'enjeu de compétitivité de nos entreprises et des produits que nous proposons aux différents marchés est assumée. Nous nous en réjouissons. C'est l'occasion pour nous, de réaffirmer que l'enjeu compétitivité n'a pas qu'une composante prix. La compétitivité peut et doit aussi s'exprimer dans sa capacité à capter des marchés par des éléments de compétitivité hors coûts, grâce à de la différenciation sur nos modes de production, grâce à notre performance sociale et environnementale. La Bretagne agricole et agroalimentaire saura répondre à ces enjeux avec le soutien durable de la collectivité régionale. Nous croyons davantage à cette ambition proactive qu'à l'accumulation de dispositifs normatifs pour avancer sur cette ambition partagée.

S'agissant du développement des compétences humaines, nous confirmons également qu'il est clairement le terreau du développement durable de nos entreprises, de nos filières agricoles et agro-alimentaire et de nos territoires. Notre région est régulièrement en tête en termes de niveau de qualification des actifs qui viennent vers le secteur agricole et agro-alimentaire.

Le développement des compétences, en formation initiale et tout au long de la vie constitue un investissement de premier plan. Nous savons par ailleurs que certaines de nos filières d'excellence en élevage pourraient être fragilisées par un déficit d'actifs qualifiés candidats au recrutement dans ces filières. Pour faire face à ce risque, l'engagement du Conseil régional dans la formation qualifiante est fondamental et hautement stratégique.

Pour ce qui concerne la transition énergétique et environnementale, la réponse aux défis climatiques, nous réaffirmons que l'agriculture est source de solutions sur les territoires. La mobilisation du monde agricole et agro-alimentaire est en marche sur ces sujets d'avenir pour notre société et notre planète. Là aussi, un budget incitatif, permettant la mobilisation des acteurs de territoires, autour de la préservation des ressources naturelles, en particulier l'eau, permettant des investissements favorables à la production d'énergie renouvelable et de développement de l'économie circulaire, doit être encouragé sur toute la durée du programme du Conseil régional et dans la mise en œuvre des plans Climat Air Énergie Territoire (PCAET).

Cela nous donne une transition toute trouvée concernant l'équilibre des territoires, leur assemblage et leurs spécificités.

La question de l'équilibre des territoires est au cœur des préoccupations du secteur agricole et agro-alimentaire. Derrière la production de richesses et d'emplois, il ne faut pas méconnaître les risques de déséquilibre entre territoires. La mise en œuvre de la loi NOTRe et l'élaboration du SRADDET devront avoir en permanence comme fil conducteur, cet enjeu d'équilibre et d'équité territoriale. Il y va notamment des conditions de vie et de travail des actifs en milieu rural. Nous y serons particulièrement vigilants.

Si ces cinq premières ambitions trouvent leur traduction concrète dans les orientations budgétaires, bien évidemment l'attractivité et le rayonnement de la Bretagne conditionnent son développement économique et social, le renouvellement des générations, l'envie de venir ou de rester travailler dans la région, l'envie de s'y divertir et de s'y cultiver.

Nous partageons la nécessité de concilier la capacité de transformer l'essai pour ces ambitions, dans un contexte de rigueur et de nécessaire sobriété budgétaire. Mais il ne faut pas sacrifier l'avenir au présent. Nous formulons le vœu que le Conseil régional tienne ses engagements auprès des forces vives économiques, pour l'avenir de la Bretagne.

Je vous remercie de votre attention.